

Principaux résultats

Dans les pays de l'OCDE, 12.8 % en moyenne des plus de 65 ans vivent dans la pauvreté monétaire, disposant d'un revenu inférieur à la moitié de la médiane nationale. Il existe des variations importantes d'un pays à l'autre, la pauvreté monétaire des seniors étant pratiquement inexistante dans trois pays, tandis que dans quatre autres, le taux de pauvreté est deux fois plus élevé que la moyenne de la zone OCDE. Le taux de pauvreté des personnes âgées est plus élevé que celui de la population générale, qui s'établit à 11.3 %, en moyenne.

En 2010, le taux de pauvreté des plus de 65 ans était très élevé en Corée (47 %) et élevé en Australie (36 %), au Mexique (28 %) et en Suisse (22 %). La Hongrie, le Luxembourg et les Pays-Bas sont les pays où le taux de pauvreté des personnes âgées, inférieur à 2 %, est le plus faible. En Autriche, en Belgique, en Espagne, en Italie et en Nouvelle-Zélande, le taux de pauvreté est proche de la moyenne de l'OCDE (12.8 %).

Dans 16 des 34 pays considérés, le taux de pauvreté national est inférieur à celui des personnes âgées. C'est en Australie, en Corée et en Suisse que l'écart est le plus marqué. Les retraités sont moins exposés au risque de pauvreté que le reste de la population dans 18 pays, en particulier au Canada, en Estonie, en Hongrie, au Luxembourg et aux Pays-Bas, où le taux de pauvreté des personnes âgées est inférieur de 4.7 à 6.1 points de pourcentage au taux de pauvreté national.

Pauvreté en fonction de l'âge

La pauvreté est en général plus rare parmi les « jeunes retraités » (66-75 ans) que parmi les retraités âgés (75 ans et plus), le taux de pauvreté moyen s'établissant respectivement à 11.3 % et 13.8 %. Cet écart est supérieur à 10 points en Australie et s'établit à environ 8 points aux États-Unis, en Finlande, en Slovaquie et en Suède. De nombreux facteurs concourent à expliquer cette situation, à commencer par le fait que, les salaires réels ayant en général augmenté au fil du temps, chaque nouvelle génération de retraités bénéficie de prestations plus élevées lors de son départ en retraite. Par ailleurs, les personnes âgées sont majoritairement des femmes, qui représentent en moyenne 53 % des 66-75 ans et 60 % des plus de 75 ans. Cela étant, dans trois pays – le Chili, la Hongrie et la Pologne – les plus de 75 ans sont légèrement mieux lotis que leurs cadets. En Autriche, en Belgique et aux Pays-Bas, l'écart est inférieur ou égal à 0.4 point de pourcentage.

Les différences de taux de pauvreté parmi les personnes âgées s'expliquent notamment par le montant des prestations relevant du filet de protection sociale. En Australie par exemple, à la fin des années 2000, ce montant était inférieur au seuil de pauvreté. À l'inverse, en Nouvelle-Zélande, il était légèrement supérieur à ce seuil (voir l'indicateur « Pensions de base, ciblées et minimum »). En Corée, le taux de pauvreté très élevé des personnes âgées s'explique en premier lieu par le fait que la création du régime de retraite public date de 1988, si bien qu'au milieu des années 2000, les retraités percevaient des pensions faibles, voire n'avaient pas de droits.

Evolution du taux de pauvreté au fil du temps

Entre 2007 et 2010, le taux de pauvreté au sein de la population générale est passé de 11.2 % à 11.3 %. Le taux de pauvreté parmi les personnes de plus de 65 ans a suivi l'évolution inverse, passant de 15.1 % à 12.8 %. Globalement, seulement 8 des 33 pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données ont vu le taux de pauvreté des personnes âgées augmenter au cours de ces trois années. Bien que les statistiques relatives à 2010 ne soient que les premières données recueillies après la crise économique, elles montrent que le revenu des retraités a été protégé comparativement à celui de la population en général.

Cette analyse temporelle met également en évidence la sensibilité des taux de pauvreté au montant des prestations. Par exemple, en Nouvelle-Zélande, le taux de pauvreté des personnes âgées n'est passé de 23.5 % en 2007 à 12.5 % en 2010 qu'en raison du niveau de la pension forfaitaire par rapport au seuil de pauvreté. Il en va de même en Irlande, où le taux de pauvreté est passé de 13.4 % à 8 % au cours de la même période.

Définition et mesure

Afin de faciliter les comparaisons entre pays, l'OCDE considère la pauvreté comme une notion

« relative ». Pour la pauvreté, la référence est calculée en fonction du revenu médian des ménages dans un pays donné à un moment donné. Ici, le seuil de pauvreté est fixé à 50 % du revenu disponible équivalent médian des ménages. Pour plus d'informations sur les définitions et les sources de données, se reporter à l'étude *Croissance et inégalités* (OCDE, 2008). Le chapitre thématique sur « Les revenus

et la pauvreté des personnes âgées » de *Pensions dans les pays de l'OCDE : Panorama des systèmes de retraite* (OCDE, 2009), étudie ces questions plus en détail.

Pour en savoir plus

OCDE (2008), *Croissance et inégalités : Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE*, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264044210-fr>.

5.4. Taux de pauvreté monétaire


Pourcentage de personnes dont le revenu est inférieur à 50 %
du revenu équivalent disponible médian des ménages

	2007 ¹				2010 ²			
	Personnes âgées (de plus de 65 ans)			Ensemble de la population	Personnes âgées (de plus de 65 ans)			Ensemble de la population
	Ensemble 65+	66-75	75+		Ensemble 65+	66-75	75+	
Australie	39.2	35.2	44.7	14.6	35.5	31.2	41.5	14.4
Autriche	9.9	9.0	11.2	7.2	11.3	11.1	11.5	8.1
Belgique	13.5	12.0	15.4	9.1	11.0	10.9	11.2	9.7
Canada	5.0	5.4	4.5	11.3	7.2	6.9	7.6	11.9
Chili	21.6	21.3	22.1	19.2	19.8	20.0	19.5	18.0
République tchèque	3.6	3.2	4.2	5.4	3.7	3.4	4.0	5.8
Danemark	12.1	9.3	15.8	6.1	8.0	5.7	11.2	6.0
Estonie	29.5	24.6	36.7	13.9	6.7	4.6	9.5	11.7
Finlande	13.0	7.7	19.4	8.0	9.7	6.1	14.0	7.3
France	5.3	3.6	6.8	7.2	5.4	4.5	6.3	7.9
Allemagne	10.1	8.1	13.0	8.5	10.5	8.5	13.3	8.8
Grèce	15.2	11.5	20.7	13.9	15.8	13.2	19.1	14.3
Hongrie	4.7	5.1	4.3	6.4	1.6	2.2	0.7	6.8
Islande	9.4	5.0	14.5	6.5	3.0	0.7	6.0	6.4
Irlande	13.4	12.4	14.7	9.8	8.0	6.9	9.6	9.0
Israël	22.1	21.1	23.4	19.9	20.8	20.1	21.7	20.9
Italie	14.5	14.1	15.0	12.0	11.0	10.5	11.7	13.0
Japon	21.7	19.4	24.5	15.7	19.4	16.6	22.8	16.0
Corée	44.6	43.2		14.8	47.2	45.6		15.2
Luxembourg	2.7	2.6	2.8	7.2	1.9	1.4	2.8	7.2
Mexique	29.0	28.4	30.1	21.0	27.6	26.7	29.1	20.4
Pays-Bas	1.6	1.6	1.7	6.7	1.4	1.3	1.6	7.5
Nouvelle-Zélande	23.5	19.7	29.3	11.0	12.5	10.2	15.8	10.3
Norvège	8.0	4.0	12.6	7.8	5.5	2.7	9.0	7.5
Pologne	7.7	8.6	6.4	10.1	9.7	11.2	7.7	11.0
Portugal	15.2	12.6	18.7	13.6	9.9	7.6	12.6	11.4
République slovaque	7.2	6.6	8.1	6.7	4.3	3.5	5.7	7.8
Slovénie	17.5	15.1	21.1	8.2	16.7	13.1	22.0	9.2
Espagne	20.6	17.4	24.2	13.7	12.5	11.6	13.4	15.4
Suède	9.9	5.9	15.1	8.4	9.5	6.3	14.2	9.1
Suisse					21.8	19.4	25.8	9.5
Turquie	13.7	13.9	13.1	17.0	17.6	15.9	20.7	19.3
Royaume-Uni	12.2	9.9	14.9	11.3	8.6	7.0	10.5	10.0
États-Unis	22.2	18.9	26.3	17.3	19.9	16.4	24.3	17.4
OCDE	15.1	13.2	16.7	11.2	12.8	11.3	13.8	11.3

1. 2006 pour le Chili et le Japon ; 2008 pour l'Australie, la Finlande, la France, l'Allemagne, Israël, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suède et les États-Unis.

2. 2009 pour la Hongrie, l'Irlande, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Suisse et la Turquie ; 2011 pour le Chili et la Corée.

Source : Base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus ; voir le tableau 5.3 de OCDE (2008).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932969392>

Chapitre 6

L'équilibre financier des systèmes de retraite

Cette série d'indicateurs porte sur le système de retraite dans son ensemble et non sur les droits à retraite ou le revenu des retraités, contrairement aux indicateurs présentés dans les deux sections précédentes.

On s'intéresse tout d'abord au financement des retraites. Le premier indicateur présente les taux de cotisation des régimes publics et privés obligatoires pour les pays où il est possible de les distinguer. Il fournit aussi des données sur les recettes issues des cotisations de retraite.

Le premier des trois indicateurs relatifs aux dépenses de retraite porte sur les dépenses publiques engagées entre 1990 et 2009. Il fait apparaître la part du revenu national affectée au versement des prestations de retraite publiques, ainsi que le poids des retraites publiques dans le budget de l'État. Enfin il fournit des données sur le coût des prestations « en nature », lorsque les chiffres sont connus. Le deuxième indicateur de dépenses concerne les retraites privées : il s'intéresse aux dépenses de prestations des régimes privés obligatoires, quasi obligatoires et facultatifs. Il donne également, lorsque les données sont disponibles, des informations sur le coût des mesures publiques prises en faveur des régimes privés sous forme d'incitations fiscales.

Le dernier indicateur présente les projections à long terme de dépenses de retraite, notamment l'évolution des dépenses publiques de retraite sur la période de 2010 à 2060. Cet indicateur s'appuie sur le rapport sur le vieillissement établi par l'Union européenne pour 2012, qui concerne les 27 pays membres et la Norvège, et sur des sources nationales pour d'autres pays de l'OCDE et d'autres grandes économies.



Extrait de :
Pensions at a Glance 2013
OECD and G20 Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/pension_glance-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Pauvreté des personnes âgées », dans *Pensions at a Glance 2013 : OECD and G20 Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/pension_glance-2013-26-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.